



MAIRIE DE LA TURBALLE
BP 51009
44356 LA TURBALLE
Tel : 02.40.11.88.00

CLUB HOUSE – SALLE E
COMPLEXE SPORTIF DE LA TURBALLE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE – ASSOCIATIONS SPORTIVES TURBALLAISES

NOM : PRENOM :

Pour l'Association :

En tant que : TEL :

Souhaite réserver la salle E du Complexe Sportif le.....

DeH..... àH.....

NATURE DE LA MANIFESTATION :

NOMBRE de participants estimé :(Capacité maximale autorisée : 99 personnes)

Je m'engage :

- à laisser la salle dans un état parfait de propreté à l'issue de la manifestation.
- à respecter les horaires d'ouverture du club house (8h00 à 23h30), sauf dérogation exceptionnelle.
- à faire cesser tout bruit à compter de **23h00**.
- à ne rien fixer sur les murs.
- à ne pas laisser les véhicules dans l'enceinte du complexe sportif (utiliser les parkings annexes)
- à régler le montant de tous les dommages qui pourraient être causés à l'occasion de cet événement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux mis à disposition (**merci de fournir une attestation d'assurance lors de votre première réservation**)
- à utiliser le club house selon les conditions suivantes : réunion de bureau, Assemblées Générales, verre de l'amitié.
- à ne pas cuisiner ou utiliser de matériel de cuisson à l'intérieur de la salle.
- à utiliser les poubelles de tri sélectif mises à disposition et à déposer les verres dans les conteneurs (hors complexe sportif).
- à ne pas divulguer le code d'accès aux personnes étrangères à l'association.
- à éteindre les lumières et couper le chauffage en quittant les lieux.
- à ne pas vendre ou distribuer d'alcool dans les locaux sauf demande exceptionnelle d'ouverture de débit de boissons (10 autorisations/an maximum)

Toute association ne respectant pas un des engagements ci-dessus se verra refuser l'accès temporaire ou définitif à la dite salle.

La Turballe, le
Signature

DEMANDE A ADRESSER AU MOINS 7 JOURS AVANT LA DATE D'UTILISATION

.....
Cadre réservé au Service Sport : Le

AUTORISATION

REFUS → motif :